Zeitschrift: Plan : Zeitschrift für Planen, Energie, Kommunalwesen und

Umwelttechnik = revue suisse d'urbanisme

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Landesplanung

Band: 17 (1960)

Heft: 6

Artikel: Le remaniement et la structure agraire au canton du Tessin

Autor: Solari, Renato

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-782769

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

der Hand. Eine Arbeitserleichterung können ferner Feldscheunen bringen, welche auf abgelegenen grössern Parzellen das zeitweilige Draussenlassen von Vieh und Fahrhabe oder von solchen Produkten bringen, die unter Umgehung des Hofes den Weg direkt in den Absatz finden.

Strukturverbesserung durch Arbeitserleichterung hat schliesslich auch die Alpwirtschaft nötig. Man muss die oft miserablen Arbeitsbedingungen des Personals auf vielen Alpen gesehen haben, um zu ermessen, was neuzeitliche und rationell angeordnete Alpgebäude bedeuten. Es mögen hier lediglich die Stichworte «eindeutige Aufstallung, kurze und saubere Wege für das Melkpersonal, klare und arbeitsparende Arbeitswege in der Sennhütte oder in der Dorfsennerei» angeführt werden.

Erschwerte Lebensbedingungen

Bei diesem Mangel können wir uns kurz aufhalten und lediglich feststellen, dass der landwirtschaftliche Hochbau hier ganz wesentliche Abhilfe bringen kann. Es mag der Hinweis auf die Lebenserleichterung genügen, welche eine angemessene Unterkunft des Menschen bedeutet und wie sie eine Siedlung, eine Hofsanierung, eine Dienstbotenwohnung, eine Sennhütte in optimalem Masse bieten.

Schlussbemerkungen

Auch wenn das Thema «landwirtschaftlicher Hochbau und Agrarstruktur» uns zeitweise etwas vom Thema «Güterzusammenlegung und Agrarstruktur» weg und wenigstens zu kurzen Besuchen bis auf die Alpen gebracht hat, so kann eines festgehalten werden: Die in jeder Beziehung idealen Voraussetzungen für die Verbesserung verschiedenster agrarstruktureller Mängel bringt die Siedlung. Das ergibt sich schon aus der Tatsache, dass sie bei jeder Untergruppe immer wieder an die Spitze gestellt werden durfte. Es handelt sich bei ihr um eine teure, um eine sehr teure Massnahme. Und doch, auf weite Sicht dürften die in das Siedlungswesen gesteckten Mittel zu den bestangelegten gehören. Eines aber ist und bleibt nötig: Die Einordnung jedes Einzelfalles in die Tendenzen einer klaren Strukturpolitik.

Le remaniement et la structure agraire au canton du Tessin

Par Renato Solari

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En avril 1951, lors du cours de conférences sur les remaniements parcellaires, l'aménagement des terrains à bâtir et le plan d'aménagement national, organisé dans cette école, M. Aleardo Pini qui venait de présenter au Parlement sa motion invitant le Conseil fédéral à accélérer l'œuvre des remaniements parcellaires afin de pouvoir la terminer dans toute la Suisse dans une période de 25 à 30 ans, nous adressa un vibrant message:

« En avant avec les remaniements parcellaires disait-il: député des vallées de montagne d'un canton qui depuis des siècles vit le malaise causé par le morcellement le plus invraisemblable de la propriété agricole, je n'ai pas eu de difficultés à saisir la portée nationale de la réorganisation foncière opérée par le remaniement.

L'exécution des remaniements dans une période de 25 à 30 ans demandera certainement des frais accrus; en particulier, à la Confédération, une participation de 12 à 15 millions par année, aux cantons de 8 à 10 millions et aux propriétaires de 6 à 8 millions de francs. Mais ces frais seront largement compensés par les avantages des remaniements. Mais au-delà du fait économique reste, disait-il, le fait moral, politique et social de l'attachement du paysan à la terre de ses aieux.

En tant qu'opération technique nécessaire pour la reconstitution de l'exploitation et de son intégrité économique et juridique le remaniement parcellaire reste le point de départ d'une politique de longue haleine nécessaire pour élever le niveau social de la famille de l'agriculteur, noyau indestructible de la trame sociale et politique dont est composée la toile de résistance d'un peuple de ruraux attachés à la terre helvétique comme la mousse au rocher. »

Neuf ans ont passé depuis ce vibrant appel de M. Pini. Neuf ans chargés d'événements et dans lesquels on dirait que le monde a marché plus vite.

Plus vite en tous cas sur le chemin de la coopération économique internationale.

Nous assistons, ces temps-ci, au grand labeur que fait cette pauvre et vieille Europe, qui malgré tout pourrait encore être riche et grande, pour améliorer son économie, pour rationaliser sa production, pardessus les frontières et les nationalismes, dans un esprit de coopération et solidarité européenne qui lui permettra sans doute encore de relever sa tête glorieuse et de faire partie égale avec les deux grands blocs qui veulent aujourd'hui se partager le monde.

Et s'il y a en Espagne, en France, en Italie, dans les Pays du Benelux, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et en Suède un problème actuel, c'est bien celui de l'amélioration de la terre; chacun de ces pays pousse activement le remembrement et a établi un programme d'exécution pour accélérer les travaux. Ce n'est pas seulement, ou ce n'est pas plus seulement une opération technique de réunion de parcelles et de constructions de chemins, mais une opération économique qui a pour but de rationaliser la production, d'en diminuer les frais et d'améliorer la quantité et la qualité des produits; par là même, de créer des exploitations familiales viables et une classe paysanne robuste, équipée avec bâtiments ruraux et machines modernes et apte à être un élément actif et positif dans l'économie du pays.

J'ai dit exploitations familiales viables; c'est la conception de l'Europe occidentale, la conception de l'économie libérale qui voit la prospérité agricole par la création de petites cellules autonomes, librement encadrées dans des coopératives de production et de vente.

A Wiesbaden nous avons été renseignés par les délégués de la Pologne et de la Yougoslavie sur l'autre conception, qui glisse de plus en plus sous le contrôle direct de l'Etat, où l'individu n'est que l'instrument d'un cerveau central qui dirige. Mais il n'est pas question de traiter ce problème ici.

L'effort de rationalisation de la structure agricole poursuivi aujourd'hui par tous les Etats faisant partie du Marché Commun ou de l'Union de Libre-Echange, rend plus urgente l'œuvre des remembrements dans toute la Suisse.

Vous avez entendu que les Autorités fédérales et nos organisations agricoles se sont justement préoccupées du problème et qu'elles ont proposé les mesures nécessaires pour adapter l'agriculture suisse à la nouvelle situation. Il s'agit avant tout de rationaliser notre structure agricole, de créer des domaines familiaux organisés et outillés de façon moderne, en mesure d'assurer aux unités de travail qui les cultivent un revenu équitable, c'est-à-dire un revenu équivalent à celui d'un ouvrier qualifié de l'industrie et aptes à faire face à la concurrence étrangère. L'effort doit tendre non pas à conserver une grande population agricole, mais plutôt un nombre d'agriculteurs proportionné aux possibilités de la terre; équilibre donc entre ruraux et terre à disposition, répartie et organisée en unités vitales.

Il sera sans doute possible d'organiser peu à peu toutes nos exploitations du plateau de cette façon, mais dans les zones de montagne où les conditions sont tout autres ce sera très difficile. On peut dire que la plus récente évolution, dans le domaine de l'économie agricole, a rendu encore plus difficile le problème de l'existence des populations montagnardes.

Le 2^e rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur la situation de l'agriculture suisse et la politique agricole de la Confédération a déjà attiré l'attention sur ce point. A la montagne les conditions naturelles jouent un rôle important. Le climat, qui devient plus rude avec l'altitude, oblige de renoncer à certaines formes de production végétale; les précipitations, généralement fortes, gênent la culture des champs et incitent à porter l'effort sur la production

animale. Enfin les conditions topographiques souvent défavorables (déclivité, terrain accidenté) freinent sérieusement la mécanisation. Le même rapport du Conseil fédéral relève que d'après l'enquête du secrétariat suisse des paysans qui a examiné la comptabilité de 500 à 600 entreprises agricoles, le produit du travail d'une journée d'homme dans les exploitations de montagne est en moyenne de 70 % de celui des exploitations de plaine de même grandeur.

Pour les exploitations de 5 à 30 ha à la plaine il a été, en moyenne, de 23 francs de 1955 à 1958 et cela correspond, d'après la commission d'experts, au revenu équitable, c'est-à-dire au revenu moyen d'un ouvrier qualifié des régions rurales et mi-urbaines. Pour les exploitations de montagne de 5 à 30 ha le revenu moyen est de 14,80 ce qui correspond au 65 % seulement du revenu d'une exploitation de plaine, donc au deux tiers du revenu équitable.

Ceci pour les exploitations de 5 à 30 ha. Mais si l'on pense que la plus grande partie des exploitations de montagne n'atteignent pas cette surface, qu'elles sont très morcelées et que là où le remaniement n'est pas encore arrivé, les chemins carrossables manquent le plus souvent, on comprend la difficulté de résoudre le problème dans les sens indiqué, c'est-à-dire de créer des exploitations viables qui constituent un élément actif dans l'économie du pays et le plus possible indépendantes de l'aide de l'Etat.

J'ai tenu à souligner ces points avant de vous parler, ainsi que j'ai été prié de le faire par les organisateurs de ces journées d'étude, du remaniement et de la structure agraire au Tessin, car les trois quarts des exploitations tessinoises se trouvent en zone de montagne et leur avenir nous préoccupe à juste titre. L'effort du canton pour remembrer ses terres morcelées de façon invraisemblable vous est sans doute connu. Ces quelques chiffres vous donnent la situation d'il y a 40 ans et celle que nous avons aujourd'hui.

Le Tessin est très pauvre en terre cultivable au sens agricole puisqu'il n'en possède que 30 000 ha, pâturages exclus. Cette terre était divisée, il y a 40 ans, en 700 000 parcelles cultivées par 16 000 exploitations qui disposent donc, en moyenne, de 1,8 ha et de 44 parcelles chacune.

Une vraie pulvérisation donc et une économie à mosaïque, ainsi qu'on l'a définie, qui — avec les années — s'est démontrée toujours plus une infirmité constitutionnelle qu'il fallait guérir si l'on voulait préserver la terre, surtout à la montagne, de l'abandon. Les remembrements commencèrent en 1912 mais sur très petite échelle. De 1912 à 1925 on ne remania, en effet, que 637 ha.

C'est seulement en 1925, après les décisions de la Confédération sur les revendications tessinoises d'après lesquelles le subside fédéral était augmenté au 50 %, que les travaux prirent une certaine allure. De 1932 à 1939, l'effort fut freiné par les difficultés financières dans lesquelles se débattait le pays mais en 1940 l'œuvre des remaniements fut reprise normalement et depuis lors elle a été conduite régulièrement.

Le bilan s'établit actuellement comme suit: surface à remembrer, y compris les forêts

Grosso-modo on a donc remanié un peu plus d'un tiers des terres morcelées, soit 36,5 %, 7 % est en exécution et 35 % en projet. Dans les remaniements accomplis, 330 500 parcelles ont été réduites à 54·300. — On a donc éliminé 276 000 parcelles en portant la surface moyenne de 640 à 3900 m².

On a construit 372 km de chemins principaux et 365 km de secondaires, 121 km de chemins muletiers et de sentiers, 60 km de drainages et 18 km d'adductions d'eau.

Dans les chemins principaux sont compris 68 km de routes de liaison à 34 villages qui avant le remaniement n'avaient d'autre accès qu'un simple sentier.

Parmi les travaux en cours nous avons le remaniement des 9 communes de la partie moyenne du Val Blenio, où la nouvelle répartition, en partie, a déjà été mise à l'enquête; dans ces 9 communes on compte 60 000 parcelles, qui seront réduites à 5000 environ. Avec ce remembrement le Tessin pourra laisser le record du morcellement au Valais.

Celui-ci est le bilan général du travail et il permet de constater que le Tessin, si on le compare à la moyenne des autres cantons, est bien placé quant au travail accompli et aux travaux en cours. M. Meyer, chef du Service fédéral des améliorations foncières, nous a du reste plusieurs fois répété que le Tessin est un des meilleurs clients de la Confédération et ceci est prouvé par les 17 remaniements en exécution et les 68 en état de projet. Cet essor, vous le savez, est dû à trois facteurs: au besoin extrême et urgent, avant tout, de remanier les terres pulvérisées ce qui fait que dans la pratique nul n'est besoin d'assemblées de propriétaires pour acquérir la certitude que la majorité est favorable au remaniement, on demande l'opération, on l'invoque, on insiste pour qu'elle soit entreprise au plus vite; à l'aide efficace donnée par le canton qui a toujours accordé son subside dans la mesure du 30 à 35 %; enfin au taux favorable du subside fédéral qui depuis 1925, c'est-à-dire, depuis les revendications, a été porté au 50 %.

Aujourd'hui, heureusement, les zones de montagne de toute la Suisse bénéficient de ce taux, ce qui permet aux propriétaires de promouvoir l'opération sans trop de préoccupations.

Après avoir ainsi fait le point, on pourrait se poser deux questions: le rythme du travail est-il satisfaisant? et les remaniements accomplis donnent-ils pleine satisfaction? Pour ce qui concerne le rythme, je dirai que depuis plusieurs années on travaille à la mesure de 500 à 600 ha par année, ce qui demande une dépense annuelle d'environ deux millions de francs. Avec ça on compte qu'il faudra deux ans pour finir les remaniements actuellement en exécution, cinq ans pour accomplir ceux qui sont à l'état de projet de détail, dix autres années pour réaliser ceux qui viennent d'être entrepris et une vingtaine encore pour terminer tous les remaniements du canton. Et cela nous portera en 1997.

C'est évidemment trop long car s'il faut encore attendre 40 ans, c'est-à-dire plus d'une génération pour opérer la réforme de structure dans beaucoup de villages de nos vallées de montagne, on arrivera lorsque la plupart des paysans, en tout cas toutes les forces jeunes, auront quitté la vallée. Il faut donc à tout prix accélérer le rythme des travaux.

Nous avons songé, pour arriver plus vite, à la réunion parcellaire, telle qu'elle est faite dans le canton de Vaud.

Mais elle n'est pas possible à la montagne où il n'y a pas de chemins et les paysans demandent avant tout, avec pleine raison, un réseau de chemins qui leur permette d'utiliser les machines, d'épargner en partie les pénibles transports à dos d'homme qu'ils doivent faire et rationaliser le travail. Du reste les remaniements sans construction de chemins, qui avaient été poussés il y a 30 ans et qui étaient subventionnés au 100 % ont été abandonnés pour cette raison. L'unique remède, quant au procédé, est celui de préparer l'étude générale et de faire au plus vite le remaniement parcellaire dès que le projet général des chemins est établi; c'est le système que nous avons adopté dans la vallée de Blenio où la construction du réseau de chemins, par son ampleur et son coût, demandera dix ans au moins et où la nouvelle répartition a déjà été mise à l'enquête.

Nous ne voyons pas de procédé meilleur pour nos vallées de montagne. Il faudrait par contre pouvoir doubler le volume de travail pour remanier, 1000 à 1200 ha par année. Mais ici on se heurte à une autre difficulté: la pénurie du personnel technique qualifié. Il faudra s'attaquer à ce problème et le résoudre coûte que coûte.

La deuxième question est celle de savoir si les remaniements accomplis donnent pleine satisfaction ou non. Si on doit les juger au vu des dernières tendances qui se sont manifestées et qui obligent l'agriculture suisse à réformer et rationaliser au maximum sa structure dans le cadre d'une agriculture européenne, et bien nous dirons alors que le travail accompli ne nous satisfait qu'en partie. D'après le recensement de 1939 on comptait au Tessin 16 000 exploitations. Elles ont diminué, d'après le nouveau recensement de 1955, à 12 390, de 1,8 ha surface moyenne. Elles sont encore, vous le voyez, trop nombreuses et trop petites. La surface moyenne des exploitations de toute la Suisse est de 5,28 ha. Des 12 390, il n'y en a

que 1547, c'est-à-dire 12 % à peine, qui ont plus de 5 ha (tandis que dans toute la Suisse les exploitations qui ont plus de 5 ha sont le 47 % du total), 1797, c'est-à-dire 14 % disposent de 3 à 5 ha, 1633 (13 %) de 2 à 3 ha et 7412, soit le 60 % ont moins de 2 ha.

La situation géographique et le climat du Tessin ont permis ces dernières années un grand développement des cultures maraîchères et fruitières et lorsqu'une exploitation est orientée sur ces cultures intensives elle peut être viable même si elle ne mesure que 20 000 à 30 000 m². Mais les 7400 qui n'atteignent pas les 2 ha montrent que la majorité des exploitations du Tessin sont exploitées à titre accessoire et qu'elles donnent en tous cas un revenu insuffisant.

Malheureusement ces exploitations accessoires ne se trouvent pas seulement dans la plaine, près des villages et lieux habités où les propriétaires peuvent trouver assez facilement un travail accessoire comme ouvrier de bâtiment, d'usine ou des chemins de fer. Elles se trouvent en bonne partie dans les vallées de montagne où les villages, malgré l'exode d'une partie des forces jeunes, sont encore trop habités par rapport à la terre à disposition. Et lorsqu'on remanie une de ces communes on ne peut malheureusement pas envisager la solution parfaite qui consisterait à créer uniquement des exploitations viables et à déplacer le surplus de population sur d'autres terres améliorées, tel qu'on le fait par exemple en Hollande et en Suède, mais on doit restituer la terre, regroupée le plus possible, à toutes les familles propriétaires, même si elles ne sont pas domiciliées dans la commune.

Dans ces conditions, les exploitations viables au sens moderne du mot, que l'on peut créer lors des remaniements, ne sont pas nombreuses.

Faut-il dire, avec cela, que les remaniements n'atteignent pas leur but? Certes non. Partout à la montagne où on a remanié les terres, on a constaté une amélioration générale des conditions de travail et ceci surtout à cause du réseau des chemins qu'on construit avec les remaniements qui permet l'introduction des moyens mécaniques et qui absorbe à lui seul du 80 au 85 % des frais totaux du remaniement. Ce qui manque encore, c'est une plus grande concentration des exploitations et l'élimination, là où il est difficile de trouver une occupation accessoire aux habitants, de celles qui — comme que comme — ne seront pas viables.

Mais il faudrait pour cela des lois spéciales sur l'exemple des lois suédoises, qui manquent chez nous. Des lois, toutefois, qui feraient violence au droit privé et qui difficilement pourraient être acceptées en Suisse.

Nous espérons quand même pouvoir arriver partiellement au but avec les mesures promises par le Conseil fédéral, surtout avec la possibilité offerte aux paysans qui veulent organiser de façon moderne leurs exploitations d'obtenir des emprunts à bas intérêt. Mais une chose pour nous est claire: il faudra concentrer, augmenter et accélérer les efforts, si l'on veut sauver l'agriculture de montagne, mortellement menacée aujourd'hui.

Certes le remaniement, n'est pas à lui seul la panacée de tous les maux; il n'est qu'une mesure d'ordre technique, juridique et social de la réforme de structure. Il doit être complété par d'autres interventions: par l'amélioration des bâtiments agricoles, par les adductions d'eau dans les villages, par l'amélioration des alpages, par l'usage rationnel des engrais, par une meilleure formation professionnelle des paysans, par l'organisation coopérative qui assure la récolte et la vente des produits. Au Tessin, comme dans le reste de la Suisse, on travaille vigoureusement dans tous ces secteurs. De plus en plus nous avons appris à envisager tous les problèmes dans leur ensemble, à les poser dès le commencement, à travailler en collaboration avec les forestiers et les agronomes, à voir audelà du côté technique du problème, le côté économique général.

Nous sommes persuadés que si une famille à la montagne dispose de terre en quantité suffisante et bien groupée et les exemples sont nombreux, si elle dispose de chemins, est modernement outillée en machines et n'est pas trop éloignée des centres de consommation, elle peut obtenir un revenu suffisant, malgré le fait de devoir exploiter le terrain à trois étages — village — mayen — alpage — car elle a à sa disposition la ressource précieuse du pâturage communal où le bétail peut vivre pendant trois à quatre mois par année pour ainsi dire gratuitement.

Il est bien entendu que lors de l'étude des projets il faudra étudier la qualité et nature des terrains en suivant le principe que tous les terrains qui ne peuvent être cultivés à la machine devront être abandonnés au pâturage ou à la forêt.

Voilà la situation et les problèmes de nos vallées montagnardes. Nous ne croyons pas, ainsi que certains prophètes de malheur le proclament, qu'elles devront être abandonnées. Nous continuerons notre travail de remaniement avec pleine confiance et en faisant foi à l'avenir.

Nous attendons, pour la montagne, les mesures envisagées par le Conseil fédéral, dans son deuxième rapport aux Chambres pour nous permettre d'améliorer notre travail de réforme de la structure. Pour créer non pas des exploitations débiles, qui demandent l'aide continue de l'Etat, mais bien des exploitations familiales viables, le plus possible indépendentes, qui constituent un élément positif dans l'économie du pays.

Et en disant ceci nous ne pensons pas seulement au fait économique mais, ainsi que le disait le conseiller national A. Pini dans son appel, au fait humain et social; parce que nous sommes persuadés qu'il est dans l'intérêt du pays de conserver une population montagnarde forte qui ne soit pas une entité toujours plus dépendante de l'aide du reste de la population active, mais qui puisse conserver ses plus belles qualités d'orgueil, de fierté et d'indépendance.